Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260402-270326_09-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	14	15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – HURPEAU Stéphane

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
Mme BELIN Solenn à Mme LE GARS Hélène

Absent(s) Excusé (s) :

Date de la convocation : 23 mars 2026.

Date d'affichage : 23 mars 2026.

****

DELIBERATION N° 270326-09 : ELECTION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE (ERSR)

La sécurité routière constitue un enjeu majeur de santé publique et d'aménagement du territoire. Les collectivités territoriales, en tant qu'acteurs de proximité, jouent un rôle essentiel dans la prévention des risques et la promotion de comportements responsables sur la voie publique. Leurs compétences en matière d'urbanisme, de voirie, d'éducation ou encore d'animation locale leur permettent d'agir directement sur les facteurs d'insécurité routière (aménagements, sensibilisation, réglementation locale, etc.).

Dans ce cadre, la désignation d'un élu référent « sécurité routière » au sein du conseil municipal de **La Chapelle Neuve** vise à :

- **Structurer et coordonner** la politique locale de sécurité routière en lien avec les services municipaux, les acteurs associatifs et les partenaires institutionnels (État, département, préfecture)
- **Animer un réseau d'échanges** avec les autres communes du territoire, notamment via les dispositifs départementaux ou régionaux dédiés ;
- **Identifier les besoins spécifiques** de la commune (zones accidentogènes, publics vulnérables, etc.) et proposer des actions adaptées (aménagements, campagnes de prévention, etc.) ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260402-270326_09-DE

- **Assurer une veille réglementaire et technique**, en participant aux réunions et formations organisées par les services de l'État ou les associations spécialisées.

Cette désignation s'inscrit dans la continuité des recommandations nationales et départementales en matière de sécurité routière, et répond à une demande croissante des collectivités de se doter d'un interlocuteur identifié pour porter cette thématique transversale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia membre titulaire et Mme MATEL Véronique membre suppléant, référents sécurité routière.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS

MAIRIE DE LA CHAPELLE